

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Convention de
partenariat des Jeunes
Pousses 2023/2024

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

CONVENTION DE PARTENARIAT JEUNES POUSSÉS 2023 /2024

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** l’offre culturelle en direction du Jeune public mise en place sur le territoire de Thiers et des communes voisines à savoir la Ville de Courpière, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la ville de Thiers.
- **Considérant** le projet issu des réflexions de la Commission Culture du Pays Vallée de la Dore.
- **Considérant** l’intérêt pour tous de mutualiser l’offre culturelle jeune public et de rationaliser les dépenses liées à cette offre.
- **Considérant** le fait que l’offre culturelle, notamment dans le domaine du jeune public, est un facteur déterminant pour l’accueil des nouvelles populations
- **Considérant** les compétences et les moyens existants dans chacune des collectivités concernées et notamment celles de la Ville de Thiers ;

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
RESSOURCES INTERNES (RH, déplacements, frais de structure)	8 100 €	Ressources internes (RH, déplacements, frais de structure)	8 100 €
OUVERTURE DE SAISON Spectacle « La leçon du Montreur » Technique Hébergement en DP pour 3 personnes Déplacements Droits d’auteur SACEM/SACD Restauration, goûté, courses	1 600 € 250 € 330 € 320 € 400 € 600 €	Autofinancement des collectivités/EPCI CCTDM : 5 000€ Ville de Thiers : 3 500€ Ville de Courpière : 1 800€ CCEDA : 3 000€ Prise en charge directe des frais de bouche liés à la tournée et aux ateliers	13 300 € 430 €
TOURNÉE Spectacle « C’est peut-être », 6 jours de représentations, FD inclus Hébergement en DP pour 3 personnes Déjeuners à la charge de chaque lieu d’accueil - Pas de droits	6 700 € 1 200 € 360 €	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes <i>Culture en territoires/Scènes en territoire</i>	5 000 €
EXPOSITIONS ET ATELIERS ITINÉRANTS Intervention de Tonimage : -Exposition itinérante x4 lieux -Ateliers x8 -Frais de déplacements -Fournitures Déjeuners à la charge de chaque lieu d’accueil	2 900 € 70 €	Conseil départemental du Puy-de-Dôme <i>Aide aux projets territoriaux de lecture publique</i>	1 000 €

COMMUNICATION		Parc Naturel Régional Livradois-Forez	1000 €
Impression supports 23/24	5 000 €	<i>Prise en charge de l'illustration</i>	
> programmes 8000 ex			
> 40 affiches abri-bus			
> 200 affiches A3			
> 200 marque-page			
Création univers graphique 23/24	1 000 €		
Total	28 830 €	Total	28 830 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (NPPV : Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU et Claire JOYEUX):


- **Approuve** la convention 2023/2024 avec la Ville de Courpière, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Ville de Thiers ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Monique DURAND-PRADAT

Le Maire,



Stéphane RODIER